

Le lundi 10 janvier deux mille onze, à 18 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 03 janvier 2011.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Mr Sébastien CHENAULT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Marc CAMPION, Mme Béatrice JANQUIN.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Révision prix concession cimetière

Monsieur le Maire souligne que depuis 2004 le prix de la concession cimetière est resté inchangé, à savoir 50 €. Il propose donc une augmentation tarifaire de 2% par an. Donc à partir de cette année 2011 un montant de 57.50 € du m².

Accepté à l'unanimité des présents.

Une nouvelle règle sera établie concernant l'entretien des tombes ainsi que le délai de construction des futurs caveaux. Si le délai dépasse 3 ans pour la construction d'un futur caveau, la Commune ne garantit pas l'emplacement souhaité.

Révision prix location terrain Rue de la Mer

Monsieur le Maire propose une augmentation de 15 % concernant le prix au m² des locations de bandes de terrain rue de la Mer. De 0.10 €, il propose de passer à 0.12 € du m².

Accepté à l'unanimité des présents.

Acquisition bande de terrain le long de la RD 243

Monsieur le Maire lit le courrier qui sera envoyé à Madame HAMY Marguerite-Marie concernant l'acquisition d'une bande de 3 m de terrain en vue de la création d'un trottoir le long de la RD 243.

Celui-ci a été préparé en concertation avec les 3 adjoints.

Avis sur le PLU

Monsieur le Maire précise les points rectifiés dans le règlement du PLU à savoir dans les zones A et AP.

Chaque conseiller a en sa possession un nouveau règlement avec les plans joints.

Friterie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame CIRE concernant sa demande de renouvellement d'autorisation d'exercer son commerce de friterie rue de la mer.

Sa demande est acceptée à l'unanimité des présents.

Le prix du droit de place reste inchangé cette année soit : 550 €.

Une période précise d'activité de la friterie sur le site sera désormais instaurée, à savoir durant la période du 15 février jusqu'au 05 novembre.

Questions diverses

Madame BIGOT et Monsieur SNAET s'interrogent sur l'éventuelle utilité d'un columbarium dans le cimetière d'Escalles et demandent où il faut se renseigner pour les informations nécessaires.

En effet, de plus en plus de personnes se font incinérer et il serait bon de satisfaire les demandes le jour venu.

Fin de la séance à 20 H 00.